



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le **mercredi 9 juin 2021 à 13h00** au 2^e étage de l'Hôtel de ville, dûment convoquée par la directrice générale et secrétaire-trésorière le 3 juin 2021, étaient présents :

Martin Bordeleau, *maire*
Jean-Pierre Picard, *conseiller siège no 1*
Guy Laverdière, *conseiller siège no 2*
Elaine Roy, *conseillère siège no 3*
François Chevrier, *conseiller siège no 4 – Absent*
Manon Pagette, *conseillère siège no 5 – Absente*
Michel Venne, *conseiller siège no 6*

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire.
Marie-Claude Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, après vérification, déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Octroi de contrat pour modifications aux enseignes de la Municipalité
4. Octroi de contrat Laboratoire Qualilab – Projet de prolongement des trottoirs
5. École secondaire des Chutes – Gala de la goutte d'Or
6. Signature règlement emprunt temporaire
7. Achat autocollant vinyle pour bacs de recyclage et matières résiduelles
8. Octroi de contrat – Lignage de rues
9. Période de questions
10. Levée de l'assemblée

ADMINISTRATION

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 186-2021-06

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

Adopté



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



3. OCTROI DE CONTRAT POUR MODIFICATIONS AUX ENSEIGNES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire ajouter certains éléments au contrat de Mamouth confection des enseignes de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'ajout de certaines bases de béton, d'éclairage LED intégré à certaines enseignes et de vinyle réfléchissant aux enseignes territoriales, d'ajout de hauteur à toutes les enseignes;

CONSIDÉRANT que pour tous les ajouts acceptés par le comité, le montant supplémentaire au contrat est de 37 654,31 \$ incluant les taxes;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 187-2021-06

Il est proposé par madame la conseillère Elaine Roy
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité octroie un montant supplémentaire de 37 654,31 \$ incluant les taxes à Mamouth pour l'ajout des éléments entendus lors de la visite des lieux.

Adopté

4. OCTROI DE CONTRAT LABORATOIRE QUALILAB – PROJET DE PROLONGEMENT DES TROTTOIRS

CONSIDÉRANT le projet de prolongement des trottoirs sur la 347;

CONSIDÉRANT la municipalité a demandé à plusieurs fournisseurs des prix pour le contrôle qualitatif des matériaux, mais qu'un seul a répondu positif à la demande, soit les laboratoires Qualilab;

CONSIDÉRANT le prix soumis soit de 12 066,63 \$ incluant les taxes;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 188-2021-06

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité octroie le contrat de contrôle qualitatif des matériaux au Laboratoire Qualilab au montant de 12 066,63 \$ incluant les taxes dans le cadre du projet de prolongement des trottoirs sur la 347.

Adopté

5. ÉCOLE SECONDAIRE DES CHUTES – GALA DE LA GOUTTE D'OR

CONSIDÉRANT le Gala méritas de l'école secondaire des Chutes de Rawdon;

CONSIDÉRANT qu'un méritas sera remis à un élève de Saint-Côme;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



Résolution numéro 189-2021-06

Il est proposé par madame la conseillère Elaine Roy
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité donne un montant de 200 \$ pour le Gala de la Goutte d'or de l'école secondaire des Chutes.

Adopté

6. SIGNATURE RÈGLEMENT D'EMPRUNT TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT que lorsque la Municipalité de Saint-Côme réalise un projet pour lequel un règlement d'emprunt a été approuvé par le MAMH, elle a généralement besoin d'un emprunt temporaire pour avancer les montants nécessaires avant le financement permanent;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 190-2021-06

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité autoriser le maire, Martin Bordeleau ainsi que la directrice générale, Marie-Claude Couture, à signer les demandes d'emprunt temporaire en lien avec un règlement d'emprunt approuvé par le MAMH.

Adopté

7. ACHAT AUTOCOLLANT DE VINYLE POUR BACS RECYCLAGES ET MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme met en place les bacs de recyclage et matières résiduelles obligatoires pour tous les propriétaires;

CONSIDÉRANT qu'une grande majorité des propriétaires avaient déjà des bacs et qu'en acheter de nouveaux avec le lettrage de Saint-Côme aurait été une dépense inutile pour beaucoup de citoyens;

CONSIDÉRANT que les bacs doivent obligatoirement être indiqués Saint-Côme pour que les camions les ramassent;

CONSIDÉRANT la soumission de JB2DESIGN pour des autocollants vinyles à 1,50 \$ l'unité pour 6 000 unités plus 200 \$ pour la numérotation;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 191-2021-06

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



QUE la Municipalité de Saint-Côme commande 6 000 unités d'autocollants en vinyle pour installer sur les bacs de chaque citoyen.

Adopté

8. OCTROI DE CONTRAT – LIGNAGE DE RUES

CONSIDÉRANT la soumission de Lignes M.D. inc. du 31 mai à 205 \$ du km pour ligner 23 km de rues et rangs de la Municipalité;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 192-2021-06

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Côme octroie le mandat à Lignes M.D. inc. pour le lignage de 23 km de rues à 205 \$ du km plus les taxes applicables.

Adopté

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Pour toutes questions, Monsieur le Maire, Martin Bordeleau, vous invite à communiquer avec lui ou avec la directrice générale, Marie-Claude Couture, qui se feront un plaisir de vous répondre. Le numéro du bureau est le 450 883-2726 au poste 7361 pour Monsieur le Maire et 7315 pour la directrice générale.

Courriel : maire@stcomelanaudiere.ca et dq@stcomelanaudiere.ca

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 193-2021-06

Il est proposé par madame la conseillère Elaine Roy
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Marie-Claude Couture
Directrice générale et secrétaire-trésorière